

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XX

Québec, 24 août 1907

No 2

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 17. — Les Quarante-Heures de la semaine, 17. — La Cause de Béatification de Pie IX, 18. — Communications, 18. — Chronique diocésaine, 19. — Une controverse sur la Papauté, 22. — Indulgence « toties quoties », 28. — La bonne presse, 28. — Un soldat qui a vu du pays, 29. — Bibliographie, 30.

• • • • •
 Calendrier

— o —

25	DIM.	b	XIV apr. Pent. S. Louis, roi de France, <i>dbl. maj.</i> 2 Titul. de la Basilique. <i>Kyr.</i> des <i>dbls.</i> II Vêp., mém. du suiv. et du dim.
26	Lundi	fr	S. Zéphirin, pape et martyr.
27	Mardi	b	S. Joseph de Calasanz, confesseur.
28	Merc.	b	S. Augustin, évêque et docteur,
29	Jcredi	r	Décollation de S. Jean-Baptiste, <i>dbl. maj.</i>
30	Vend	b	Ste Rose de Lima, vierge
31	Samd.	b	S. Raymond Nonnat, confesseur.

— • • • —
 Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

25 août, Bienville. — 26, Saint-Ferdinand. — 27, Sainte-Christine. — 28, Saint-Pierre-Baptiste. — 29, Couvent de Notre-Dame de Montauban. — 30, Saint-Sylvestre.

La Cause de Béatification de Pie IX

DEMANDE D'INFORMATIONS

— o —

A la demande de Son Eminence le cardinal Respighi, Vicair de Sa Sainteté Pie X, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec prie tous et chacun des frères de son diocèse qui se croiraient redevables de faveurs miraculeuses au Serviteur de Dieu, Pie IX, de sainte mémoire, de vouloir bien en adresser la relation au Secrétariat de l'Archevêché.

Le procès informatif sur la réputation de sainteté, de vertus et de miracles dans la Cause de SS. Pie IX, est, en effet, commencé, et le Postulateur de la Cause est désireux de se procurer tous les renseignements utiles à cette information.

LIONEL LINDSAY, ptre,

Archevêché de Québec,

Secrétaire.

11 août 1907.

Communications

— o —

Charlesbourg, 20 août 1907.

M. le Directeur de la *Semaine religieuse*.

Québec.

Monsieur le Directeur,

Pour obliger un confrère dont je ne me rappelle pas trop le nom, veuillez donc publier l'information suivante: « François Allaire, père de François marié à Charlesbourg, en novembre 1790, résidait à Québec. »

Votre tout dévoué,

D. GOSSELIN, ptre.

Deschambault, 18 août 1907.

M. l'abbé V.-A. Huard, Dir. *S. R.*, Québec.

Monsieur l'abbé,

Veuillez publier le décret que vous mentionnez dans le der-

nier n° de la *Semaine religieuse*, et qui accorde le privilège de gagner simultanément les indulgences du Rosaire et des Croisiers par une récitation *unique* du chapelet. Le prédicateur de la Retraite vient de nous dire le contraire : *scinduntur auctores*. — Décidément, Pie X est de bonne humeur et fort miséricordieux. Il paraît se ressouvenir de sa vie de curé !

Bien à vous,

U. ROUSSEAU, ptre.

RÉD. — Nous regrettons de ne pouvoir répondre au désir de notre vénérable confrère, en publiant le décret dont il s'agit, et qui est du 12 juin dernier. Le texte de ce décret de la S. Congrégation des Indulgences ne nous est pas encore parvenu. C'est dans la *Semaine religieuse* de Tournai que nous avons trouvé l'information si intéressante dont il est ici question, et nous n'avons aucune raison de douter de son authenticité. L'indication même de la date du décret ajoute encore un nouveau motif de confiance.

Il est vrai que, au moment où s'imprimait notre dernière livraison, l'éloquent prédicateur de nos retraites ecclésiastiques, le R. P. Gavary, O. M. I., disait aux retraitants qu'on ne pouvait cumuler, par une récitation unique du chapelet, les indulgences du Rosaire et celles des Croisiers. Mais il n'est pas étonnant que le Révérend Père n'eût pas eu connaissance, en faveur d'un décret si récemment publié, et qui accordait une faveur aussi inespérée. Il sera sans doute très heureux de pouvoir, à la seconde retraite, citer ce nouveau trait de la bonté et de l'esprit pratique de S. S. Pie X.

Chronique diocésaine

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés :

M. l'abbé O.-E. Corriveau, curé de l'Ange-Gardien ;

M. l'abbé Rosario Moissette, curé de Saint-Frédéric.

— Il y a des ordinations, à la Basilique, ce matin et demain. Nous donnerons samedi prochain la liste des ordinands.

— M. l'abbé R. Casgrain, ex-curé de l'Ange-Gardien, s'est retiré du saint ministère, pour cause de mauvaise santé. Il demeurera au pensionnat Saint-Louis de Gonzague, à Québec.

— La première retraite ecclésiastique s'est faite en d'excellentes conditions : très nombreuse assistance, température assez fraîche, prédication substantielle, éloquente, aux aperçus profonds et souvent neufs. — S. G. Mgr l'Archevêque a consacré l'une de ses conférences quotidiennes à parler de l'Action sociale catholique et du nouveau journal *L'Action Sociale*. Sa Grandeur a fait très vive impression, en racontant comment Elle a été amenée à s'occuper de cette œuvre nouvelle, et en démontrant la nécessité et l'urgence de cette création. D'autre part, M. l'abbé Roy, directeur de l'Œuvre, a fait aussi une conférence, non moins saisissante, sur la même entreprise, appuyant surtout sur le côté administratif.

— La seconde retraite ecclésiastique se fera la semaine prochaine.

— MM. les abbés Eug. Roy et S.-A. Lortie vont ce mois-ci, au cours des retraites ecclésiastiques, rencontrer le clergé des diocèses suffragants de la Province, dans les intérêts de l'Action sociale catholique. Ils reçoivent partout un accueil extrêmement sympathique.

— Le 30 juillet, chez les Sœurs de la Charité de Québec, ont prononcé leurs PREMIERS VŒUX :

Mlles Gertrude Dougan, dite Sr Sainte-Antonia, de Charlottetown ; Olive Giroux, dite Sr Sainte-Oliva, de Saint-Roch de Québec ; Marie-Anne Thibault, dite Sr Saint-Napoléon, de Saint-Eugène de l'Islet ; Clara Filion, dite Sr Sainte-Olga, de Saint-Sébastien (Beauce) ; Laura Demers, dite Sr Saint-Auguste, de Saint-Nicolas ; Clérina Demers, dite Sr Marie de la Foi, de Saint-Nicolas ; Antoinette Legendre, dite Sr Saint-Jean Népomucène, de Saint-Louis de Lotbinière ; Alma Gosselin dite Sr Saint-Pierre Gonzalès, de Saint-Nicolas ; Antonia, Lambert, dite Sr Saint-Lambert, de Saint-Joseph de la Beauce Alice Vincent, dite Sr Sainte-Vincence, de Saint-Jean-Baptiste de Québec ; Marie-Louise Ouellet, dite Sr Sainte-Claire de Rimini, de Sainte-Germaine ; Lucie Ouellet, dite Sr Saint-Andéol, de Sainte-Anne de Lapocatière ; Rose-Anna Garon, dite Sr Saint-Pierre Nolasque, de Saint-Denis ; Marguerite Caissie, dite Sr Sainte-Macrine, de Saint-Jean l'Évangéliste ; Emma Michaud, dite Sr Saint-Jean d'Égypte, de Sainte-Cécile du Bic, *choristes* ; Céline Fortin, dite Sr Sainte-Céline, de Saint-

Damase; Valéda Baron, dite Sr Sainte-Alexina, de Saint-Nicolas; Eugénie Dumais, dite Sr Saint-Rosario, de Saint-Philippe de Néri; Louisa Vallières, dite Sr Saint-Acheul, de Notre-Dame de Lévis; Laura Lévêque, dite Sr Saint-Malo, de Notre-Dame du Mont-Carmel; Yvonne Laliberté, dite Sr Saint-Sergius, de Sainte-Emélie de Lotbinière, *auxiliaires*.

Ont été admises à la VÊTURE, au cours de la même cérémonie: Mlles Mary Ann McClosky, dite Sr Saint-Jacques, de Charlottetown; Philomène Canuel, dite Sr Marie de la Victoire, de Rimouski; Alice Dumont, dite Sr Marie-Ange, de Rogersville; Hedwidge Giguère, dite Sr Sainte-Edeltrude, de Beauport; Alice Garon, dite Sr Saint-Louis-Bertrand, de Saint-Denis; Corinne Desjardins, dite Sr Sainte-Angélique, de Saint-Denis; Claire Michaud, dite Sr Saint-Andréa, de Saint-André; Odélie Roy, dite Sr Saint-Isidora, de Saint-Anselme; Laure Savard, dite Sr Saint-Placide, de Saint-Romuald; Anna Dumas, dite Sr Sainte-Anne d'Auray, de Saint-Prospier (Dorchester); Claudia Rousseau, dite Sr Sainte-Anastasie, de Saint-Adrien d'Irlande; Delphine Soucy, dite Sr Marie d'Égypte, de Saint-Jean l'Évangéliste, *choristes*; Amanda Dorval, dite Sr Saint-Juste, de Saint-Jean-Baptiste de Québec; Albertine Vallières, dite Sr Sainte-Baslisie, de Notre-Dame de Lévis; Malvina Marquis, dite Sr Saint-Maximilien, de Saint-Antonin; Elizabeth Giguère, dite Sr Sainte-Marthe de Saint-Ferréol, *auxiliaires*.

La cérémonie a été présidée par le Révérend M. J.-B. Paradis aumônier des Sœurs de la Charité. Étaient présents: les Révérends MM. F. Morisset, curé de Saint-Anselme, O. Cantin, curé de Saint-Nicolas, J.-O. Langlois, curé de Saint-Ferréol, Chs Richard, curé de Saint-Romuald, A. Vincent, curé de Saint-Pierre de Broughton ainsi que MM. les abbés Poulin et Dumais.

— Le 15 août, encore chez les Sœurs de la Charité de Québec, ont fait profession perpétuelle: Mlles Marie-Louise Dumais, dite Sr Saint-Vincent Ferrier, de Saint-Denis; Marie-Louise Labrie, dite Sr Sainte-Martine, de Rivière-Godbout; Nathalie Guy, dite Sr Saint-Célien, de Sainte-Anne de Lapocatière; Rose-Anna Gagné, dite Sr Saint-Jean de Matha, de Saint-Joseph de la Beauce; Marie-Célestine Cliche, dite Sr Saint-Euchariste, de Saint-Victor de Tring; Clara Deschênes, dite Sr

Saint-Alphonse-Marie, de Sainte-Anne de Lapocatière ; Marie-Alexandrine Boisvert, dite Sr Saint-Villebon, de Saint-Evariste ; Anne-Marie Lepage, dite Sr Saint-Elise, de Rimouski ; Marie-Alice Brunelle, dite Sr Saint-Gaétan, de Saint-François de Batiscan ; Mary Veronica Reynolds, dite Sr Saint-Patricia, de Notre-Dame de Québec ; Marie-Eugénie Michaud, dite Sr Sainte-Herminie, de Saint-Pacôme ; M.-Louise-A. Thivierge, dite Sr Saint-Lactance, de Saint-Roch de Québec ; M.-Anne-Régina Mayrand, dite Sr Sainte-Edithe, de Saint-Ubald ; Marie-Fabiola Perron, dite Sr Sainte-Adrienne, de Deschambault, *choristes* ; Eugénie Ouellet, dite Sr Saint-Adélin, de Sainte-Cécile du Bic ; Marie Roy, dite Sr Saint-Zite, de Saint-François de la Beauce ; Marie-Adéline Pâquet, dite Sr Saint-Faustin, de Saint-Raymond ; Laura Morency, dite Sr Sainte-Cyrénie, de Saint-Romuald ; M.-Arthémise Dumas, dite Sr Saint-Ovide, de Saint-Laurent (I. O.) ; Camille Robenhyhymer, dite Sr Saint-Bartimée, de Saint-Sylvestre ; Marie Ouellet, dite Sr Saint-Paphnuce, de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Rimouski, *auxiliaires*.

La cérémonie a été présidée par Mgr Marois, P. A., vicaire général de l'archidiocèse de Québec. Le sermon a été donné par M. l'abbé L.-A. Lévesque, curé de Saint-Camille. Etaient présents : Le Rév. Père M. Gannon, C. SS. R., les Révérends Messieurs U. Rousseau, curé de Deschambault, P. Deschêne curé de Saint-Samuel, M. Pâquet, curé de Saint-Gilles, M. Perron, curé de N.-D. du Saint-Rosaire, MM. les abbés Proulx et Vézina.



Une controverse sur la Papauté

Le Docteur Chs-A. Briggs, ministre épiscopalien et professeur au *Union Theological Seminary* de New-York, est connu des lecteurs de la *Semaine religieuse*. On se rappelle son étude, parue dans la *North American Review* de juin 1906, sur le dogme de la Vierge Mère, qu'il proclamait aussi nécessaire à l'Eglise que celui de l'Incarnation.

Dans la livraison du 15 février 1907 de la même Revue, il présente aux lecteurs, cette fois, ce qu'on pourrait appeler : des *considérations sur la Papauté*.

Il est permis d'affirmer, je crois, que jamais un ministre protestant n'a parlé de la Papauté en termes pareils. Je demande la permission de citer textuellement ce qui paraît être son *Introduction*. Il n'y a pas à dire : les protestants ont dû se sentir mal à l'aise en lisant ces lignes tombées de la plume d'un de leurs plus brillants ministres. Voici :

« La Papauté est l'une des plus grandes institutions qui aient jamais existé dans le monde ; c'est de beaucoup la plus grande de toutes celles qui existent aujourd'hui, et elle peut regarder devant elle avec la tranquille assurance d'un avenir plus grand encore. Sa puissance s'étend par tout le monde sur la seule Eglise œcuménique qui existe. Toutes les autres Eglises sont nationales ou provinciales dans leur organisation. Elle remonte, par une succession ininterrompue, à travers plus de dix-huit siècles, jusqu'à saint Pierre, désigné par le Sauveur du monde pour être le Primat des Apôtres. Elle commande au grand corps (*the great central body*) de la Chrétienté qui a toujours conservé le même organisme depuis les temps apostoliques. »

Après avoir signalé le fait que la Papauté a toujours été en butte aux attaques les plus terribles, le Docteur Briggs continue : « Quand la lutte cessait, la Papauté était là, plus forte que jamais. Si des Protestants, zélés dans leur antipathie contre la Papauté, l'ont représentée en tout comme l'image de l'Antéchrist biblique, pouvons-nous blâmer les défenseurs de la Papauté de lui appliquer les paroles de Jésus à saint Pierre ? N'y a-t-il pas une vérité historique dans cette parole : « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle » ? Les paroles de Jésus-Christ ne s'appliquent-elles pas d'une manière aussi appropriée à ses successeurs : « Simon, Simon, . . . j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point » ? (1)

Et comme conclusion de ce paragraphe remarquable : « La Papauté, écrit M. Briggs, a dans un grand nombre de textes du Nouveau Testament et dans l'histoire chrétienne (lisez : la Tradition) une base bien plus solide que celle que la plupart des protestants ont voulu lui reconnaître. »

Le professeur Briggs développe cette conclusion en s'ap-

(1) S. Luc, XXII, 31, 32.

puyant sur les textes classiques des saints Evangiles : « Pierre, tu es pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise (S. Matth., XXVII) . . . Pais mes agneaux ; pais mes brebis (S. Jean, XII). »

« La mission du Primat, écrit-il, non moins que la mission des Douze, comprend les successeurs dans tous les temps jusqu'à la fin du monde . . . Nous devons donc admettre qu'il doit y avoir là un sens suivant lequel les successeurs de saint Pierre sont le roc de l'Eglise, et ont l'autorité des clefs dans le gouvernement ecclésiastique, la discipline et la détermination de la foi et de la morale. »

Un théologien catholique pourrait, sans broncher, signer ces deux pages (349 et 350) de la *North American Review* du 15 février 1907, où le professeur d'un séminaire protestant de New-York proclame la Papauté parfaitement fondée sur les paroles de Jésus-Christ.

Il serait à souhaiter qu'on affichât à la porte de chaque temple protestant ces paroles du Docteur Briggs : « . . . lorsque, plus tard, les protestants allèrent jusqu'à nier tous les droits historiques de la Papauté, le protestantisme se mit dans une fausse position qu'il devra finalement abandonner » (p. 352).

Jamais vérité plus dure ne fut dite à nos frères séparés par un frère séparé.

Il ne faudrait pas trop se hâter, cependant, de décerner au professeur épiscopalien un diplôme de docteur en théologie catholique. Après s'être comme laissé emporter sur les ailes de la vérité jusqu'à des hauteurs inconnues, jusqu'ici, aux écrivains du protestantisme, il retombe, quand il arrive à la partie historique de son étude, dans la platitude du préjugé protestant. Il va jusqu'à rendre les Papes responsables de l'éloignement des protestants de Rome, et finit par souhaiter la réunion de toutes les Eglises sous le gouvernement de la Papauté, transformée (devinez en quoi ?) en monarchie constitutionnelle.

Devant un pareil effondrement de la logique et du bon sens, on reste muet.

Le professeur vient de nous démontrer, clair comme deux et deux font quatre, que Notre-Seigneur n'a confié qu'à Pierre seul et à ses successeurs le gouvernement suprême de l'Eglise, et il conclut à la nécessité de partager ce même gouvernement entre la Papauté, le clergé et le peuple.

Un homme qui aurait parié de contredire formellement dans la conclusion d'une étude ce qu'il aurait prouvé dans la première partie, n'aurait pas agi autrement.

Vous pensez bien que cette énormité n'est pas restée sans réponse.

Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, Minnesota, dans un superbe article publié dans la *North American Review* du 5 avril 1907, tire la seule conclusion qui devait logiquement sortir des prémisses posées par le Docteur Briggs. C'est une maîtresse leçon de doctrine sur l'institution divine et les droits suprêmes de la Papauté.

Mgr Ireland commence par remercier, au nom de la Papauté, le professeur Briggs de la thèse convaincante que celui-ci vient de nous présenter dans les premières pages de son étude. Impossible de trouver rien de plus vrai ; et l'on chercherait en vain un défenseur de la Papauté plus fort que ne l'a été le ministre épiscopalien lui-même.

C'est piquant d'ironie.

Il faut, cependant, se séparer du professeur Briggs quand il vient à se perdre dans ses déductions.

Pour lui, ni le pouvoir législatif ni le pouvoir judiciaire ne font partie des droits de la Papauté, et ces deux pouvoirs seraient mieux exercés par d'autres organismes, — par un parlement, par exemple.

Erreur incompréhensible chez un aussi ardent défenseur des droits historiques de la Papauté, chez tout homme logique.

Le Pape est ce que Pierre a été. Le pouvoir de Pierre fut suprême : « Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les cieux, . . . etc. (S. Matth. xvi, 19).

« Pierre tient les clefs du Royaume ; il est le maître absolu. » Il est législateur et juge : « Simon, Simon, voici que Satan vous a réclamés pour vous cribler comme le froment ; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point ; et toi, lorsque tu seras converti, affermis tes frères » (S. Luc, xxii, 31, 32).

Tout le Collège Apostolique sera tenté par Satan. Pour un seul (Simon) Notre-Seigneur prie pour que sa foi ne défaille point ; à un seul (Simon) l'ordre est donné d'affermir ses frères

dans la foi. N'y a-t-il pas là la concession d'une véritable suprématie sur les Apôtres faite à saint Pierre ? Cette suprématie ne confère-t-elle pas à saint Pierre, par le fait même, toute la puissance nécessaire pour qu'il puisse l'exercer : le pouvoir législatif et judiciaire aussi bien que le pouvoir exécutif ?

Et ailleurs : « Pais mes agneaux... Pais mes brebis » (S. Jean, XXI, 16, 17). Le troupeau tout entier, toute l'Eglise, Apôtres et disciples, est confiée à Pierre pour qu'il en soit le Pasteur, c'est-à-dire, son guide, son chef, son juge et son législateur.

Le professeur Briggs n'a pas compris la Tradition. Toujours, aux premiers âges de l'Eglise comme de nos jours, la Papauté a exercé les fonctions judiciaires et législatives. En 189, ce fut au nom de son autorité suprême que Victor I^{er} intervint dans la controverse sur la célébration de la fête de Pâques. Seules, les prières de saint Irénée empêchèrent le Pape de sévir contre les évêques d'Asie-Mineure, qui ne voulaient pas accepter la discipline romaine.

Ce fut comme souverain juge des questions doctrinales qu'en 259, Denys de Rome appela auprès de lui Denys d'Alexandrie, pour lui demander des explications sur la manière dont celui-ci avait parlé de la seconde Personne de la Trinité.

Le Docteur Briggs n'est pas mieux inspiré quand il vient à parler des trois éléments de l'unité chrétienne. Sans doute, la Papauté, les prêtres et les fidèles concourent à former le corps de l'Eglise. Qui est la tête de ce corps ? Celui à qui Notre-Seigneur a dit : « Pais mes agneaux ; pais mes brebis. » M. Briggs le reconnaît lui-même.

Qu'il ne vienne donc pas nous parler de ce corps sans tête qu'est l'Eglise protestante. N'a-t-il pas écrit : « ... lorsque, plus tard, les protestants allèrent jusqu'à nier tous les droits historiques de la Papauté, le protestantisme se mit dans une fausse position qu'il devra finalement abandonner ? »

La séparation fut la mort des Eglises protestantes et orientale. M. Briggs ose en faire remonter la responsabilité jusqu'à la Papauté. L'histoire lui donne, sur ce point encore, le plus formel démenti.

Il est parfaitement connu et enseigné, partout où les préjugés ne nuisent pas à la liberté de jugement, que ce fut l'orgueil et l'ambition de Photius, d'abord, et, plus tard, de Michel Cérulaire, en même temps que l'invincible jalousie des courtisans de Byzance contre « la Vieille Rome », qui entraînèrent l'Orient loin du centre de l'unité chrétienne.

Personne n'ignore qu'il n'y aurait pas aujourd'hui d'Eglise séparée en Angleterre, si Catherine d'Aragon fût discrètement descendue dans la tombe. Le Docteur Briggs ferait mieux d'y laisser dormir tous ces souvenirs. Ils ne pourront jamais servir la cause ni de l'Angleterre ni du protestantisme.

Où M. Briggs a-t-il pris que la Papauté veut empiéter sur le domaine civil des gouvernements ? A-t-il lu les encycliques de Léon XIII, où il est formellement enseigné que le gouvernement religieux et le gouvernement civil ont chacun leur sphère d'action parfaitement indépendante l'une de l'autre ?

C'est sur la demande des Souverains eux-mêmes qu'au temps de Grégoire VII, d'Alexandre III et d'Innocent III, alors que le droit public de l'Europe reconnaissait le Pape comme l'arbitre suprême des nations, que l'intervention pontificale dans les affaires politiques des Etats réussit à empêcher des maux « qui menaçaient l'humanité et la chrétienté elle-même. »

De nos jours, presque partout, le droit public ignore l'autorité de Jésus-Christ et de son vicaire. Le Pape est-il jamais intervenu dans le règlement des questions purement politiques ? A-t-il jamais tenté de faire prévaloir son opinion dans ce qui touche aux affaires d'administration, de guerre et de commerce ? S'est-il imposé à la Conférence de la Haye, d'où on l'a, par deux fois, injustement banni ?

« Les prétentions qu'a la Papauté, conclut Mgr Ireland, à être ce que le Christ l'a faite ne seront pas un obstacle à la réunion pour ceux qui cherchent sincèrement à connaître la Papauté telle que le Christ l'a établie. Les autres obstacles, énumérés par le Professeur, n'existent pas, ou mieux, ne sont que d'insignifiantes questions de simple contingence humaine, auxquelles pas un esprit sérieux ne fera attention quand on lui rappellera le grand devoir qui lui incombe de sortir du schisme et de venir chercher un abri au milieu du troupeau,

où s'accomplit la prière du Maître : qu'ils « soient un » — « un seul troupeau et un seul pasteur. »

On attend la réponse du Docteur Briggs.

ANTONIO HUOT, ptre.

— o —

Indulgence " toties quoties "

A la demande de Dom Hildebrand de Hemptine, abbé primat de l'ordre de Saint-Benoît, et de Dom Krug, abbé du Mont-Cassin, Pie X a accordé, le 27 janvier dernier, une indulgence plénière *toties quoties* à tous les fidèles qui visiteront les églises ou chapelles publiques des Bénédictins noirs le 2 novembre, aux conditions ordinaires : confession, communion, prière aux intentions du Souverain Pontife.

Les fidèles qui portent habituellement sur eux *la médaille de saint Benoît* sont admis à gagner la même indulgence, aux mêmes conditions, en visitant n'importe quelle église ou oratoire public.

Pour être admis à gagner, le 1^{er} et 2 novembre, l'indulgence *toties quoties*, concédée aux Bénédictins noirs, c'est la médaille de saint Benoît, dite du Jubilé ou du Mont-Cassin, qu'il faut porter sur soi. On peut s'en procurer auprès de Mme la marquise de Lestrade, à Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), France.

Nous ignorons si l'on peut trouver cette médaille en Amérique. Espérons que nos libraires se mettront en mesure, s'ils ne le sont déjà, de fournir aux fidèles cet article précieux.

— o —

La bonne presse

Voici les conclusions du rapport de M. le duc de Caylus sur la presse, au Congrès des catholiques de l'Anjou :

A notre avis, les devoirs des catholiques vis-à-vis de la bonne presse peuvent se diviser en deux groupes distincts :

1° Par rapport à eux-mêmes :

a) S'abonner au bon journal ;

b) Lui réserver ses annonces quand il y a lieu ;

c) Le renseigner avec soin et dévouement, c'est-à-dire rapidement ;

d) Faire la guerre aux mauvais journaux en ne les achetant sous aucun prétexte.

2° Par rapport à la propagande :

a) Soutenir la bonne presse en faisant de généreux sacrifices ;

b) Travailler à sa diffusion en souscrivant des abonnements.

Ces résolutions ont été adoptées par le Congrès.

D'autre part à Moulins, le nouvel évêque, Mgr Lobbedey, vient d'adresser à la *Semaine religieuse*, la communication suivante qui a une portée générale et qui trace aux catholiques le plus pressant de leurs devoirs : l'apostolat par la presse.

« L'apostolat par la presse est, à l'heure actuelle, l'apostolat par excellence.

« Aussi bénissons-nous, comme un père sait bénir, les efforts tentés en vue de propager les bons journaux, c'est-à-dire la bonne doctrine.

« Il n'y a plus qu'une chose qui presse, c'est de couvrir le pays de journaux qui lui apprendront la vérité.

« Il s'écrit aujourd'hui des choses qui lèveront en semence de crimes, pour employer le langage d'un éminent publiciste. Nos pères, dans leur budget, faisaient jadis la part de Dieu.

« Nous devons faire la part de la bonne presse, laquelle sera la part de Dieu. »



Un soldat qui a vu du pays



Un soldat, à la fin de son service, rentrait sous le toit de sa bonne mère. Le dimanche arrive. « Viens-tu à la messe avec moi ? » dit la pieuse mère.

— Oh ! voyez-vous, ma mère, j'ai voyagé, j'ai vu Paris ; j'ai acquis bien des connaissances dont ne se doute pas celui qui reste dans son village ; vous sentez bien que j'en sais maintenant trop long pour prier comme les bonnes femmes !

— Ah ! tu n'as plus besoin du bon Dieu, maintenant que tu as vu Paris.

— Mais si, ma mère, mais je raisonne et je me dis : « Il ne m'arrivera que ce qui doit m'arriver ; il est donc superflu de rien demander et d'ennuyer le bon Dieu. »

La bonne mère va seule à la messe. Rentrée chez elle, elle ne prépare rien pour le repas.

Le troupier arrive à l'heure du dîner. La table est vide, pas de feu dans la cheminée.

« Ah ça ! ma mère, est-ce que nous dinons en ville, aujourd'hui ? »

— Non !

— Mais vous ne m'avez rien préparé.

— C'est que, vois-tu, ton raisonnement m'a éclairée. Je me suis dit comme toi : « Inutile de s'inquiéter ; si mon fils doit faire un bon dîner, il le fera ; s'il doit s'en passer, il s'en passera ; tu vois que je m'instruis aussi bien vite. »

Le fils compris la leçon, et revenu au bon sens :

« Ma mère, dit-il, faites votre fricot, et dimanche prochain nous irons à la messe ensemble. »

Bibliographie

— ŒUVRES POSTHUMES DU PÈRE FABER. Plans de Sermons. — Méditations. — Notes diverses. Traduction par un Bénédictin de la Congrégation de Solesmes.

TOME I. *Les attributs divins. — Le Saint-Esprit. — La sainte humanité de Jésus. — La Passion. — La sainte Vierge. — Les Saints.*

TOME II. *L'Eglise. — Les Sacrements. — La crainte de Dieu. — La grâce. — Récits bibliques. — La vie. — Les fins dernières.*

2 vol. in-12. 7 fr. [P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).]

Les ouvrages du P. Faber, si bien accueillis et si goûtés partout, n'ont pas vieilli. Aussi sommes-nous convaincus que les nombreux lecteurs du grand écrivain mystique salueront avec joie la traduction de ses *Œuvres posthumes* — qui jusqu'ici n'avaient pas été publiées en langue française.

Il ne s'agit pas de volumes d'une lecture courante comme leurs devanciers, mais de précieux matériaux, trouvés dans les papiers de l'éminent oratorien anglais ; de plans d'ouvrages en préparation, par exemple un traité sur le *Saint-Esprit*, un autre sur *Le Calvaire*, lequel devait faire suite au *Pied de la*

Croix, un troisième sur l'efficacité de la dévotion à Marie dans l'Eglise. Signalons encore de très belles pages sur la *Crainte de Dieu*, des Notes sur la *Grâce* et sur la *Vie*, destinées à former un second volume de *Conférences spirituelles*. Enfin, des récits bibliques poétiquement présentés ; et 200 plans de sermons sur les sujets les plus divers, véritable arsenal où un prédicateur peut puiser en toute occasion. Nous ne saurions donc trop recommander cet ouvrage au Clergé, et aux Communautés religieuses, qui y trouveront à chaque page un sujet de méditation, à chaque ligne une idée à creuser.

Le traducteur, qui s'est attaché à rendre la pensée du P. Faber avec une fidélité scrupuleuse, a encore enrichi son travail d'une notice biographique intéressante et d'une table analytique qui rendra les plus grands services aux prédicateurs.

— VIE DE PAUL DE THÈBES ET VIE D'HILARION, par *saint Jérôme*. — Traduction, Introduction et Notes par P. de LABRIOLLE, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). 1 vol. in-12. (Collection *Science et Religion*, n° 436.) Prix, 0 fr. 60. — Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris (VI^e).

Traduire et annoter les vieilles chroniques et les textes hagiographiques de premier ordre, rééditer dans leur français naïf ou grandiloquent, ces anciennes Vies que les bibliophiles se disputent, grouper autour d'un même saint populaire quelques discours ou quelques poésies de choix, tel est, en quelques mots, le but poursuivi par les directeurs de cette nouvelle série hagiographique.

Parfaitement adaptée aux nouveaux points de vue que la psychologie religieuse, dont la renaissance se fait sous nos yeux, découvre chaque jour dans l'histoire intime de la sainteté, cette collection satisfera en même temps aux respectables besoins des âmes pieuses. A un tel programme, nul hagiographe, mieux que saint Jérôme, ne pouvait prêter un solide appui. M. de Labriolle a choisi, dans son œuvre immense, deux opuscules véritablement délicieux, dont le charme pénétrant et le parfum d'antiquité ne sauraient manquer d'enchanter le lecteur.

— SAINT JUSTIN ET LES APOLOGISTES DU II^e SIÈCLE, par J. RIVIÈRE, directeur au grand séminaire d'Albi. Introduction par Mgr BATHIFOL, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, 1 vol. in-16 (Collection *La Pensée Chrétienne*). Prix : 3 fr. 50, franco 4

francs. — Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris (VI^e).

Pour ce qui s'intéresse aux origines chrétiennes, il n'est peut-être pas d'époque plus attachante que le II^e siècle et, dans le second siècle, que le groupe des Pères Apologistes. Le christianisme, à cette époque, désormais sorti de son obscurité primitive et déjà aperçu du monde païen, y est attaqué de toutes parts : calomnié par la populace, raillé par les philosophes, suspecté par les hommes politiques, condamné par la loi. Cette universelle attaque suscita un splendide mouvement de défense. Suppliques à l'empereur ou au sénat, appels à l'opinion, traités philosophiques, dialogues ou discours à l'usage des gens du monde, tout fut mis en œuvre par les chrétiens pour obtenir le respect et la liberté de leur foi. Ce fut le principal rôle des Apologistes. Encore aujourd'hui il y a plaisir et profit à entendre ces voix aussi éloqu Coastes que généreuses, dont l'accent ne manque pas toujours d'une certaine actualité.

En même temps, les Apologistes se préoccupent d'interpréter leur foi pour la rendre accessible aux intelligences païennes : ils tentent de faire du christianisme une « philosophie », la plus haute et la plus vraie. Jusque-là le christianisme s'était propagé parmi les simples et surtout par voie d'affirmation ; maintenant il se propose aux esprits cultivés, et dès lors on voit s'ébaucher une apologétique et une théologie. Les Apologistes représentent le premier éveil de la pensée chrétienne ; ils sont à la source de ce courant de spéculation qui aboutit à Origène.

Telle est la littérature que le présent volume offre au public. Une savante et substantielle introduction de Mgr Batiffol expose le rôle général des Apologistes au triple point de vue historique et littéraire, apologétique, théologique. M. Rivière met sous les yeux du lecteur, groupés dans les cadres de la théologie classique, les passages significatifs de leur pensée. La première place revient naturellement à saint Justin ; mais Tatien, Athénagore et Théophile, Minucius Félix et Tertullien, sans oublier de nombreux anonymes, apportent leur précieux contingent à cette synthèse.

De la sorte, cet ouvrage se trouve résumer tout un siècle de l'histoire de l'Eglise. Et s'il en fut de plus glorieux et de plus fécond, nous n'en connaissons guère de plus intéressant ni de plus varié.